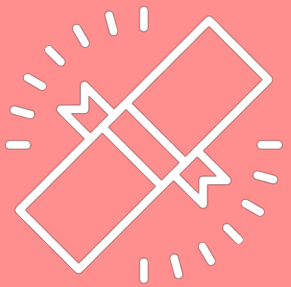




Datadock



Les enjeux de la réforme

L'esprit et les enjeux de la réforme



Des formations de « qualité »

Le Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue définit **6 critères qualité**:

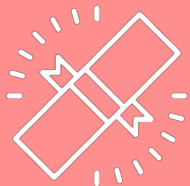
1. L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
2. L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
3. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
4. La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations ;
5. Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
6. La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

+ 1 critère d'assurance de conformité réglementaire

L'esprit et les enjeux de la réforme

- Un large **périmètre d'application** du décret

Le décret relatif à la qualité de l'offre s'applique à l'ensemble des actions financées par les contributions légales (plan légal pour les entreprises de moins de 300 salariés, professionnalisation, POEC, CPF, CIF, bilans de compétences, accompagnement VAE...) conventionnelles et volontaires



L'esprit et les enjeux de la réforme

Vers une plus grande lisibilité de l'offre de formation

Le législateur confie aux financeurs une mission visant à donner de la lisibilité aux individus et aux entreprises sur l'offre de formation.

Comment les financeurs assurent-ils cette mission de « lisibilité de l'offre » ?

Le décret précise que les financeurs devront établir un **catalogue de référence** des prestataires de formation en capacité de mettre en œuvre des actions de qualité :

- soit par une procédure interne d'évaluation,
- soit par la détention d'une certification ou d'un label. A ce titre, le CNEFOP, est chargé d'identifier et de publier la liste des labels et certifications conférant à leurs titulaires une présomption simple de respect des critères qualité réglementaires.



1 décret

2 grands enjeux :

Qualité

Lisibilité

De nouvelles missions confiées aux financeurs

- S'assurer de la capacité des prestataires à délivrer des actions de qualité
- Donner accès aux entreprises et aux individus à une information claire sur les organismes de formation dits « de qualité »
- Contrôler la capacité des organismes de formation à délivrer des actions de qualité

De nouveaux outils pour évaluer la capacité des prestataires à délivrer des actions de qualité

- 6 critères déclinés en 21 indicateurs : un référentiel inter-financeurs
- L'identification d'une liste de labels et certifications répondant aux exigences du décret
Liste consultable sur www.cnefop.gouv.fr



Questions techniques

09 77 40 55 20

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

www.data-dock.fr